

p.B.75.77.

original : sin

kopie : brf jac kjp ltj ho hr orc

gru wok

belgrade 7.11.1991 17h00 u r g e n t

183 hhhhh

ambassadeur j.c.a. staehelin, division politique i  
 c o o p e r a t i o n a v e c p a y s d e l ' e s t  
 votre 6147

a) y o u g o s l a v i e

le programme special de bourses pour pays de l'Europe de l'est de la commission federale des bourses pour etudiants etrangers, dont la yougoslavie beneficie, est utile et apprecie comme tel. la continuation de ce programme est hautement souhaitable a mon sens et attendue tant par les milieux universitaires que par les beneficiaires potentiels. la realisation du programme, qui n'ira pas sans soulever des problemes pratiques dans une yougoslavie en voie de desintegration (question des relations entre autorites "federales" et republicaines), devra etre concue d'une maniere pragmatique (notamment en ce qui concerne les candidats boursiers de slovenie et de croatie).

les autres projets "regionaux" deja identifies, ou realises (annexe a la note du 12.8.91 de la div. pol. i) meritent d'etre poursuivis malgre les eventuelles difficultes qui pourraient se presenter. en matiere de culture politique, l'invitation de participants yougoslaves aux seminaires de lucerne et d'olten (avec une forte representation albanaise a ce dernier) a ete bien accueillie. dans ce domaine, et plus generalement celui de la formation, il conviendrait de rester ouvert, de maniere a pouvoir repondre de cas en cas a des besoins specifiques.

le fonds aeel pour le developpement de la yougoslavie, par lequel devait passer en priorite une aide eventuelle de la suisse a ce pays selon le message de novembre 1989, n'a jamais pu etre constitue dans la situation de crise qui s'est aggravee.

il est vraisemblable que des sanctions soit decidees incessamment par les pays de la communaute europeenne contre la yougoslavie ou des parties de la yougoslavie et que le mouvement soit suivi par d'autres pays occidentaux. parmi les decisions attendues figure la suspension du programme phare dans le cadre du g-24 (dont celui-ci va discuter lundi 11.11.91). si le principe de selectivite est retenu, des mesures positives sont envisagees en faveur de certaines parties. cela pourrait soulever la question de la reconnaissance de celles-ci (slovenie surtout, croatie peut-etre). une aide eventuelle a la slovenie devra etre examinee

07.11.91 18.30 -o- mk



a la lumiere de ces considerations politiques et en tenant compte de l'attitude des autres pays europeens.

b) a l b a n i e

pour ce qui est de la cooperation envisagee avec l'albanie dans le cadre du deuxieme credit cadre, je me refere au rapport du 16.9.91 de la mission orga, etc. (2 - 5 septembre 1991) et me rallie a ses conclusions. les differents entretiens de la delegation a tirana, ainsi que la reunion de bruxelles (pnud/g-24) des 16 - 17 septembre 1991, ont du fournir les premieres informations necessaires pour repondre a vos questions. indermuehle

)))                      ambasuisse